



Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion « Elus de l'aval »

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Jeudi 12 janvier 2012, 18h, Epinouze

Yannick Arama, Laure Amélie Monnot

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	4
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par le monde agricole et leurs idées d'actions.....	7
3.1 Besoin de ne pas perdre de valeur ajoutée agricole sur le territoire..... Erreur ! Signet non défini.	
3.2 Besoin de gérer les restrictions de prélèvements de manière plus précise Erreur ! Signet non défini.	
3.3 Besoin de sécuriser les productions par un apport d'eau Erreur ! Signet non défini.	
3.4 Besoin d'un entretien de cours d'eau effectif..... Erreur ! Signet non défini.	
3.5 Besoin de compensation pour les captages Grenelles..... Erreur ! Signet non défini.	
3.6 Besoin d'une meilleure image ou d'une image plus « juste » Erreur ! Signet non défini.	
3.7 Un besoin de clarification des méthodes et solutions proposées en ce moment..... Erreur ! Signet non défini.	
3.8 Autres besoins et idées exprimées lors de la réunion	Erreur ! Signet non défini.
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....	9
5. Présents à la réunion	10

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

3

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Comme pour les élus de l'amont du bassin, les élus de l'aval ont eu le choix de travailler à partir de leurs propres analyses d'enjeux de gestion de l'eau ou à partir de ceux identifiés dans l'Etat des lieux du SAGE. Les objectifs généraux du SAGE présentés sont les suivants :

- **Objectif général 1** : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Objectif général 2** : Améliorer la gestion quantitative pour un équilibre entre la ressource et les besoins en eau
- **Objectif général 3** : Préserver et restaurer les caractéristiques physique des cours d'eau et des zones humides pour garantir leur bon fonctionnement
- **Objectif général 4** : Protéger les personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec l'aménagement du territoire
- **Objectif général 5** : Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable

Les élus ont accepté de travailler à partir de ces objectifs généraux issus des travaux précédents de la CLE. Le travail s'est alors poursuivi sur des propositions d'actions pour chacun des objectifs généraux.

3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES ÉLUS DE L'AVAL ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

3.1 Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines

Afin de restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines, les élus de l'aval du bassin proposent de :

- Augmenter le nombre de points de contrôle sur la nappe afin de mieux repérer la provenance des pollutions
- Maîtriser les rejets quelle que soit leur origine
- Développer les aires de remplissages et de lavage des pulvérisateurs collectives et individuelles
- Développer le principe de « zéro phyto » dans les communes (tout le SAGE)
- Interdire les prélèvements dans la nappe de la molasse
- Recenser les puits existants sur le territoire et reboucher les puits abandonnés
- Diversifier les cultures
- Favoriser les conversions à l'AB sur des zones à enjeu prioritaire
- Inciter à une irrigation plus efficace, mieux piloter
- Sensibiliser les agriculteurs à la maîtrise de leurs rejets et de leur épandage
- Travailler avec les coopératives, entreprises de collecte et de stockage
- Informer les agriculteurs sur la justification de certaines contraintes
- Sensibiliser l'ensemble des usages à la qualité de l'eau

Une question restée en suspens : Faut-il déclarer en mairie l'utilisation des sources captées ?

Réponse : Tout prélèvement à usage domestique inférieur ou égal à 1000 m³/an doit être déclaré en mairie.

3.2 Améliorer la gestion quantitative pour un équilibre entre la ressource et les besoins en eau

Les actions proposées par les élus de l'aval du bassin pour répondre à ce deuxième objectif du SAGE sont les suivantes :

- Diversifier les cultures de façon à étaler la campagne d'irrigation dans le temps
 - Introduire des nouvelles cultures plus économes en eau
 - Diversifier les cultures en trouvant des débouchés aux nouvelles productions
- Rendre obligatoire la demande d'une autorisation pour tout nouveau prélèvement
 - Autoriser des nouveaux prélèvements seulement si la quantité d'eau augmente
- Harmoniser les restrictions sur le bassin (contrôle..)
- Contrôler les prélèvements des pisciculteurs et des agriculteurs
- Généraliser l'installation de compteurs sur les forages (agricoles, des pisciculteurs)
- S'assurer de l'efficacité des bassins de rétention
- Renforcer l'infiltration des eaux dans la nappe par des aménagements adaptés
- Créer des retenues collinaires
- Améliorer le rendement des réseaux

3.3 Préserver et restaurer les caractéristiques physique des cours d'eau et des zones humides pour garantir leur bon fonctionnement

Les idées d'actions avancées pour répondre à ce troisième objectif sont de :

- Définir les zones humides à gestion particulière
- Inscrire les rivières et zones humides définies comme prioritaires dans les PLU
- Mettre en place un plan de gestion des espèces invasives
- Restaurer les cours d'eau qui ont été artificialisés

Actions ou suite particulière à mettre œuvre dans le processus (proposition par les Bureau d'étude):

- Discuter « l'identité des cours d'eau » et des objectifs qui vont avec.

8

3.4 Protéger les personnes contre les risques liés à l'eau en adéquation avec l'aménagement du territoire

Selon les élus de l'aval, pour répondre à ce quatrième objectif de protection des personnes contre les risques liés à l'eau, il est important de :

- Trouver des lieux appropriés pour les bassins de rétentions
- Trouver des financements qui permettent de mettre en place ces infrastructures

3.5 Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable

Pour les élus de l'aval, la mise en place d'une gestion de l'eau collective et responsable consiste à :

- Mettre en place un syndicat de rivière à l'échelle du bassin
 - Mettre en place un contrat sur l'ensemble du syndicat de rivière
- Mettre en place une solidarité entre les structures qui partagent la même ressource en eau

4. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Les élus de l'aval du bassin présents ont manifesté beaucoup d'intérêt pour cette réunion. Cette réunion leur a permis de réactualiser leur connaissance sur les enjeux portés par le SAGE ainsi que le rôle du SAGE au sein du territoire.

5. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom et Prénom	Organisme
Pin Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable de Valloire-Galaure
Martin-Rosset Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
Delmas Alain	Marie de Manthes
Thezier Pierre	Marie d'Anneyron
Rousselet André	Marie d'Andancette
Noir Jean-Claude	Mairie de Beausembiant
Fanjat Christian	Mairie de Moissieu sur dolon
Cros Marcel	Mairie de Lapeyrouse-Mornay
Marvey André	Mairie d'Agnin
Durand Patrick	Mairie de Jarcieu
Nicolet Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
Nicaise Claude	Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Varèze
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Monnot Laure-Amélie	ACTéon
Gruffaz Frédéric	Eau et Territoires
Constantin Bertin	Animatrice SAGE